
PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5654

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5654 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de lotissement no 4301.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- QUE lors d'une séance tenue le 25 juin 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5654;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 19 août 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- QUE ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de lotissement no 4301 dans le but :

En concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond (MRC-940) de manière à:

- permettre l'ouverture d'une nouvelle voie de circulation publique à l'intérieur des zones rurales R-9503 et R-9508, et ce, afin de relier le futur écoparc industriel au boulevard Saint-Joseph;

Le périmètre des zones visées est délimité, de manière approximative, par le boulevard Saint-Joseph et l'arrière des propriétés situées du côté sud-ouest du boulevard Mercure, et ce, à partir du prolongement vers le nord-est de l'axe de la rue Brown jusqu'au prolongement vers le sud-ouest de l'axe de la rue du Cordeau.

- QUE la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- QUE toutes les dispositions de ce projet de règlement **ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5654 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, de permettre l'ouverture d'une nouvelle voie de circulation publique afin de relier le futur écoparc industriel au boulevard Saint-Joseph.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 28 juin 2024.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT